



## Demande de garde suite à un éloignement du domicile

Par **celine**, le **22/10/2012** à **11:07**

Bonjour,

je souhaite m'installer en bretagne donc à 600 km du domicile du père de mon fils pour suivre mon mari qui vient de trouver un nouveau poste professionnel

je compte mettre en place un droit de visite mensuel au lieu de tous les 15 jours habituels, mais son père souhaite avoir la garde exclusive

est il possible qu'il l'obtienne en sachant que j'ai une bonne situation personnelle et professionnelle?

n' étant pas marié avec mon ex conjoint je n'ai fait aucune démarche concernant la garde de notre enfant nous avons toujours trouvé un accord à l'amiable et je n'ai jamais fait de demande de pension alimentaire je me suis toujours débrouillé par mes propres moyens sans son aide depuis 5 ans

faut-il que j'engage une procédure officielle pour établir les droits de chacun?

est il trop tard pour effectuer une demande de pension alimentaire?

merci pour vos réponses

Par **douce59**, le **22/10/2012** à **22:39**

bonjour,

vous devez contacter le juge aux affaires familiales qui va établir, comme lors d'un divorce, les modalités de garde et autres.

vous pouvez demander un même temps bien sûr une pension alimentaire, en espérant que votre ex compagnon a des revenus suffisants.

Ce juge vous accordera sans doute une PA pour votre enfant à compter de la date de votre demande, mais vous ne pourrez pas avoir d'arriérés, et il s'étonnera que vous n'ayez rien demandé avant...

mais ça c'est autre chose. vous vous en expliquerez : pourquoi maintenant et pas avant ?

600 kms, c'est beaucoup...

il ne me paraît pas possible que le Juge lui confie la garde exclusive, même si vous aviez de petits moyens.

entre aussi le désir de l'enfant, selon son âge : il lui demandera s'il peut, préfère que ce soit sa mère ou son père chez qui il sera en quasi permanence...

n'ayez pas de crainte, vous êtes une femme responsable, vous avez une activité, et votre changement de lieu n'engendrera pas la perte de la garde de l'enfant. il n'a rien à vous reprocher (maltraitance par ex)

tout se passe bien depuis votre séparation....

Votre ex fait ce chantage parce qu'il va être privé de sa présence (mettez vous à sa place : c'est difficile de faire une croix sur la présence de son enfant tous les 15j) mais assurer son quotidien n'est pas chose aisée....

il est certain qu'il va souffrir.. car il ne le verra plus que pendant les vacances scolaires... et qu'il vous en voudra, c'est normal ou tout au moins compréhensible...

bon courage, et surtout : ménagez votre enfant. Il n'a rien à voir dans votre séparation et il serait destructeur de le faire participer "au débat"

dites le à votre ex, que les choses se passent au mieux, même s'il vous en veut de vous éloigner... mais ça vous le savez sûrement.

cordialement,